



VIDE GRENIERS REGLEMENT

Art 1) La participation au vide-greniers de l'association Bout 'chou implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et le paiement de l'emplacement le jour de l'inscription.

Art 2) Le vide-greniers de l'association Bout 'chou se déroulera le dimanche 18 mai 2025 de 9 heures à 17 heures à **la Ferme du clos Saint Vincent 105 Rue du Dr Sureau, 93160 Noisy-le-Grand.**

Art 3) Les stands doivent être installés entre **8 h et 9 h** et libérés entre **17h et 18h.**

Art 4) L'association Bout 'chou se réserve le droit de réattribuer les emplacements laissés vacants même réglés si ceux-ci sont toujours libres après 9h30.

Art 5) Il ne sera effectué aucun remboursement total ou partiel de l'emplacement avant, pendant et après le déroulement du Vide-greniers.

Art 6) Vous pouvez prendre jusqu'à 3 emplacements de 2 m linéaires .
Vous pouvez choisir un emplacement en extérieur à 10 € ou couvert sous le préau à 12 € selon les disponibilités.

Art 7) Chaque participant veille sur les objets qu'il expose, **la responsabilité de l'association Bout 'chou ne peut être engagée en cas de vol ou de détérioration ni en cas de litige.**

Art 8) Le déballage est limité aux particuliers, l'autorisation qui est accordée ne permet de vendre que des objets usagés qui ne sont pas acquis spécifiquement pour la revente.

Art 9) Ne peut être vendu ce jour que des objets de puériculture (poussette, lit, transat, biberons...), vêtements enfants et vêtements de grossesse, jeux d'extérieur (vélo, draisienne...) ainsi que les jeux de société, jouets livres, CD et DVD pour enfant.
Attention les cd et dvd copiés sont interdit à la vente.

Art 10) Ne sont pas admises les ventes de produits d'alimentation et les boissons.

Art 11) Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Art 12) Les exposants sont tenus de nettoyer leur emplacement au moment de leur départ de façon à **ne rien laisser sur place.** Pour cela **un chèque de caution de 20€** sera demandé au moment de l'inscription **et rendu après vérification de la propreté de l'emplacement.**

Ainsi, les objets qui resteront invendus de l'exposant ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus et ses poubelles pour les mettre en décharge.

Art 13) Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

NON-RESPECT DU PRESENT REGLEMENT ENTRAINE LES SANCTIONS REGLEMENTAIRES EN VIGUEUR AINSI QU'UN REFUS D'INSCRIPTION ULTERIEURE.

Nom

Prénom.....

Signature.....



N° de table
I.....
E.....

**VIDE GRENIERS
DEMANDE D'INSCRIPTION**

Nom : Prénom :

Adresse :
.....

Tél :

Mail :@.....

N° DE CARTE D'IDENTITE :

N° D'IMMATRICULATION du véhicule déposant :

Un emplacement extérieur 10 € X

Un emplacement couvert 12 € X

Caution (1 par participant) 20 €

Total à verser €

Vous devez joindre une copie de votre pièce d'identité ou passeport.

Le paiement par virement se fera uniquement après validation.

Pensez à préciser si le nom du payeur est différent !

Noisy-le-Grand, le.....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Eurocompte Asso tranquillité BOUT'CHOU
RIB : 10278 06135 00021492201 69
IBAN : FR76 1027 8061 3500 0214 9220 169
BIC : CMCIFR2A